



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 avril 2024 — N° 114

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de patinage artistique de Brossard.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Maison Le Puits.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de porter le message des élèves de l'école secondaire Monseigneur-Richard.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Andrew Paul MacDonald.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

10 avril 2024

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la cérémonie d'accueil des Chevaliers de Colomb du conseil de Joliette n° 1468.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire des phares de L'Île-d'Entrée et de l'Étang-du-Nord.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner l'engagement des élèves de l'école secondaire l'Odyssée-des-Jeunes membres du Parlement jeunesse.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'avancement des travaux de rénovation au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Landry.

À 9 h 53, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

10 avril 2024

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 57 Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 57.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 9 avril 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État.

(Dépôt n° 1499-20240410)

10 avril 2024

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 18 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'entretien de la route 366 entre La Pêche, secteur Masham, et l'intersection de la route 301.

(Dépôt n° 1500-20240410)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Caron (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la crise du logement frappe notamment les aînés et aînées du Québec;

QU'elle prenne acte des appels lancés par la société civile pour la protection des locataires aînés et aînées contre les impacts de la crise du logement;

QU'elle demande à l'ensemble des partis politiques représentés en cette Chambre de s'engager à collaborer de bonne foi afin d'améliorer la protection des locataires aînés et aînées vulnérables contre les évictions.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

10 avril 2024

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **254** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la rivière Richelieu, principal cours d'eau de la Montérégie, est un habitat de choix pour plusieurs espèces aquatiques et est l'une des dernières frayères du chevalier cuirré, qu'il faut préserver;

QU'elle constate que le projet d'usine Northvolt est situé sur les rives de la rivière Richelieu et peut poser un risque pour ses écosystèmes en cas de fuite de sols contaminés, notamment;

QU'en conséquence, elle demande au gouvernement de garantir que les travaux et les opérations de l'usine de Northvolt ne présentent aucun risque pour la biodiversité de la rivière Richelieu.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **255** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

10 avril 2024

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant la Loi sur la laïcité de l'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la commémoration du 30^e anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda;

QU'elle rende hommage à la mémoire des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocemment emportés;

QU'elle salue le courage et la résilience du peuple rwandais et sa volonté de coexister dans un État de paix, de droit et de démocratie;

QU'enfin, l'Assemblée observe une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

10 avril 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l’égard de la Loi sur la laïcité de l’État;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d’urgence et à la protection contre les incendies de forêt;
- la Commission de l’économie et du travail, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l’Économie et de l’Innovation en matière de recherche.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l’avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’un mandat d’initiative concernant l’ouverture d’un bureau du Québec à Tel-Aviv.
-

10 avril 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière, ainsi que les amendements transmis par M. Derraji (Nelligan) et M. Grandmont (Taschereau).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par M. Derraji (Nelligan) et M. Grandmont (Taschereau), et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) introduisant l'article 2.1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Grandmont (Taschereau) à l'article 52.1.

L'amendement est rejeté.

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

10 avril 2024

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 12 h 53, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des revendications des étudiants collégiaux et universitaires du Québec dénonçant la non-rémunération de plusieurs stages dans le secteur public;

QU'elle souligne que les métiers touchés par la non-rémunération des stages sont majoritairement à prédominance féminine;

QU'elle rappelle que la ministre de l'Enseignement supérieur a déclaré en entrevue le 11 avril 2023 que les étudiants en stage « méritent d'avoir une rémunération »;

10 avril 2024

QU'elle rappelle la motion adoptée à l'unanimité le 25 octobre 2023 demandant de « mettre en place la rémunération des stages dans le secteur public dans les délais les plus favorables »;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de passer de la parole aux actes et dévoiler un échéancier de mise en œuvre de la rémunération des stages dans le secteur public, et ce d'ici la fin de la présente session parlementaire.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 36 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 avril 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

10 avril 2024

À 16 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 avril 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

10 avril 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec
Mme Caron (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et
Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 254)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	

10 avril 2024

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 255)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)